

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 20.04.2026 / 09

LUNDI 20 AVRIL 2026 à 19 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU SALLE DES FETES
Rue Racine à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 60
Nombre de pouvoirs : 7
Absents sans pouvoirs : 2
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 20 AVRIL, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle de Livarot – Pays d'Auge, légalement convoqué le 13 Avril 2026, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes rue Racine à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Jonathan BLIN, Maire.

Étaient présents : Mr Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mme APERT PAYNEL Pascale, Mme AUBERT DAUDEVILLE Gwendoline, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Aurélie BOURNAT, Mr François BOVE, Mr Sébastien BRIDE, Mr Thierry BRION, Mr Didier CALOUÉ, Mme Tatiana CATHERINE LECAMUS, Mr Florian CAUDRON, Mr Victor CHERADAME, Mr Nicolas CHÉREL, Mme Déborah CHEVALIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mr Olivier COUTEAU, Mr Nicolas D'AIGREMONT, Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, Mr Gilles DESSEIGNE, M. Bernard DORIO, Mr Nicolas EVAIN, Mme Marianne FLORAT, Mme Marlène FOUQUET, Mme Sylvie GANIVET, Mr Yannick GUICHARD, Mme Marie HÉROULT, Mme Carole HOLAY, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mr Didier LALLIER, Mme Jennifer LECHEVALIER PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, Mr Christophe LERNER, Mr Nicolas LEROUX, Mr Jacques LEROYER, Mr Joël LOUET, Mme Clara LUCIEN, Mr Steven MAFIODO, Mme Sandrine MARIE BOUCHETTE, Mme Chantal MONTHEAN LE COQ, Mr Manuel MOREIRA, Mr Sébastien OURSEL, Mme Bertrande PIAT, Mr Eddy PROFICHET, Mr Paul - Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marine ROCQUE LECLUSE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT STALMANS,

Mme Céline ROUILLARD, Mr Eric TANCHON, Mr Yohann - Cédric TELLIER, Mr Olivier TOUZÉ, Mr Jean TURQUETY, Mr Alphonse VAN DARTEL, Mr Matthieu VESQUES, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Alexandrie FOURÉ, pouvoir à Mme Céline ROUILLARD
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mr Yohann – Cédric TELLIER
- Mme Lou KEHIL, pouvoir à Mr Gilles DESSEIGNE
- Mr Jonathan LEMARCHAND, pouvoir à Mr Thierry BRION
- Mme Jennifer PEYRARD, pouvoir à Mme Clara LUCIEN
- Mr Renaud POTTIER, pouvoir à Mr Sébastien OURSEL.

Absents :

- Mme Dominique COTTAT
- Mme Valentine MAS GRILLOT

Mr Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE LIVAROT

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » - infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023,

Considérant que L'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre,

Considérant que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire,

Considérant que le SDEC ENERGIE, a défini, conformément au décret n° 2021-565 du 10 mai 2021, un Schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Calvados pour la période 2023-2027.

Considérant que ce schéma directeur, validé par délibération du comité syndical du SDEC Energie en date 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au

syndicat le 12 juin 2023 ; propose d'installer une borne de recharge sur le territoire de la commune de LIVAROT-PAYS-D'AUGE en 2026,

Considérant que la commune de LIVAROT-PAYS-D'AUGE, souhaite voir implanter une borne de recharge semi rapide pour véhicules électriques sur son territoire, sur le site suivant :

- LIVAROT-PAYS-D'AUGE Livarot – Rue Georges Leroy ; *domaine public intercommunal (parking pôle de santé)*

Considérant que l'installation de la borne par le SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière à l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE).

Considérant que les frais de fonctionnement de la borne sont pris en charge par le SDEC Energie, qui perçoit également les recettes associées

Le Conseil Municipal devra décider :

- D'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur LIVAROT-PAYS-D'AUGE Livarot – Rue Georges Leroy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur LIVAROT-PAYS-D'AUGE Livarot – Rue Georges Leroy

Pour extrait certifié conforme au registre, le 22 Avril 2026.

Le Maire de la Commune de
Livarot – Pays d'Auge,

Jonathan BLIN.

